



Réunion du conseil municipal du mardi 30 juin 2025

Présents : Gilles ORY, Gérard BAULIEU, Patrick VUILLIER, Didier MOREAU, Stéphane MAGNIN, Olivier CHEGNION, Laëtitia PETITJEAN, Pascal JANUEL, Catherine POLETTI-COTTON, Pascal DIMANCHE, Bruno CATTENOZ, Agnès RAGOT
Absents excusés : Alan BLANCHOU (procuration à Pascal Dimanche) Jean-Philippe MILLE.

Approbation du procès-verbal de réunion du 13 mai 2025

Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Patrick Vuillier

Point ressources humaines

- Mise à jour tableau des effectifs

Le conseil municipal vote la modification de la date figurant dans la délibération n° 23/2025 du 13 mai à savoir 22 juillet au lieu de 1er juillet 2025.

Pour : 13

- Le conseil municipal vote la suppression du poste d'adjoint technique et la création du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Pour : 13

- Le conseil municipal vote la mise en place d'un plan épargne temps pour les agents suite à un avis favorable du comité social territorial.

Pour : 13

- Modification des plafonds RIFSEEP comme suit :

Rédacteurs territoriaux :

IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) : maxi : 17 480 €

CIA (complément indemnitaire annuel) : 2 380 €

Adjoints techniques territoriaux

IFSE maxi : 11 340 €

CIA maxi : 1 260 €

Adjoints techniques (adjoints d'exécution)

IFSE maxi : 10 800 €

CIA maxi : 1 200 €

- Versements du CIA mensuellement

Le conseil municipal vote ces plafonds et cette cadence de versements.

Pour : 13

Point PADD (Plan Aménagement Développement durable) du PLUi

Le débat en conseil municipal a eu lieu. Pas de remarques particulières.

Décision modificative n° 1

Dotation provisions pour risques : - 600 €

Produits cession immobilisations : - 600 €

Aucune incidence financière. Erreur de compte.

Vote pour : 13



Point construction mairie

- Avenant Bonglet. Dans la salle des archives, la maîtrise d'œuvre a chiffré la pose de 2 plafonds (1 coupe-feu de 1h et 1 en BA 13 à peindre) mais a oublié de compter le démontage du plafond existant ainsi que d'une paroi coupe-feu 1 h sur une partie de mur. Montant : 1200,54 € ht.

Vote pour : 13

Périmètre soumis à avis de l'Architecte des bâtiments de France

Le conseil municipal vote le périmètre qui se substituera au périmètre actuel des 500 mètres autour des bâtiments, périmètre plus adapté au contexte communal et aux monuments historiques.

Pour : 13

Points divers

- Proposition de notre prestataire Wooplee de confier à une société partenaire, MMicro, la gestion de l'abonnement de l'hébergement du site et des boîtes mails professionnelles.

Aujourd'hui, la mairie gère en direct cet hébergement. La société MMicro peut se charger, pour environ 5 euros de plus que le coût actuel de l'hébergement, des formalités auprès d'OVH ainsi que des mises à jour et de la résolution d'éventuels problèmes techniques.

- Mme la Présidente du comité des Fêtes sollicite la possibilité d'ajouter une application sur le site internet de la mairie permettant des inscriptions et des paiements en ligne pour les manifestations. Les coûts inhérents à cette mise en place seraient supportés par le Comité des Fêtes.

Une convention sera établie pour acter les obligations de chaque contractant.